



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

Le conseil municipal de la Ville de Berthierville, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, statuera le mardi 8 septembre 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Berthierville, sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

**Propriété située au 871, rue Sagala
Ville de Berthierville**

La demande de dérogation mineure DM-03-2020 concerne la propriété située au 871, rue Sagala dans la zone 1-R-15.

La demande vise à réduire la marge latérale droite du garage détaché érigé en 1993 à 0.70 mètre au lieu de 1.0 mètre tel que prévu à l'article 7.5.3 du règlement de zonage numéro 748.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, doit être accompagnée d'une période de consultation écrite.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du 21 août 2020 au 8 septembre 2020. Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au règlement en s'adressant à la Ville de Berthierville à l'adresse courriel suivante : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande peut également se présenter le mardi 8 septembre à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 588, rue De Montcalm à Berthierville.

Donné à Berthierville, ce 21 août 2020

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière